Trimestriel N° **108** I/2016 (mai)

Pouvoirs Locaux

LES CAHIERS DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Transitions territoriales

Les marques régionales à l'heure de la fusion

Citoyenneté

L'Antiquité peut-elle servir de modèle ?

RURAL – VILLE – CAMPAGNE – URBAIN

(Ré)concilier les diversités

Couverture : © BillionPhotos-Fotolia.com

Brigitte Baccaïni ■ Jean-Luc Bœuf ■ Sébastien Côte ■ Clarissa da Costa Moreira ■ Laurent Davezies ■ Vincenzo De Gregorio ■ Laurence Fortin ■ Jérôme Fourquet ■ Estelle Grelier ■ Jean-Marie Guilloux ■ Charles-Édouard Houllier-Guibert ■ Philippe Jeanneaux ■ Nicolas Kada ■ Stéphane Le Foll ■ Laurence Lemouzy ■ Jacques Lévy ■ Igor Moullier ■ Alain-Joseph Pesenti ■ Monique Poulot ■ Marc Reynaud ■ Gérard Salamon ■ André Viola

ID Pouvoirs Locaux N°108 I/2016 (mai)

ISSN 0998-8289 20,00 €

ISBN 978-2-909872-88-9 - 20,00 €

9 782909 872889

Entretien avec **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, porte-parole du gouvernement

« C'est la vie des territoires qu'il faut imaginer et construire et non simplement l'administration des territoires, ni même l'aménagement des territoires »

Pouvoirs Locaux : ***L'actualité du ministère a été et demeure particulièrement dense. Pourriez-vous nous dire quelles sont vos différentes réalités ?***

Stéphane Le Foll : Dans l'activité du ministère, il y a une dimension européenne évidente. La politique agricole, c'est d'abord une politique européenne. La réforme de la politique agricole commune (PAC) a été au cœur des grands enjeux agricoles en 2013 et 2014 et de nombreux Conseils des ministres de l'agriculture ont été nécessaires. Aujourd'hui nous traversons une triple crise de marché, et là aussi la réponse doit être trouvée à l'échelle européenne à un moment où l'Europe s'est privée de tout outil de régulation des marchés (NDLR : fin des quotas en 2008). La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 que j'ai portée insiste sur la nécessaire combinaison de trois performances qui sont souvent opposées et qui, je pense, sont tout à fait compatibles : la performance économique, la performance environnementale et la performance sociale. Cette dernière est un enjeu particulier dans le monde rural mais aussi dans le monde urbain et périurbain.

L'activité du ministère, c'est aussi l'enseignement agricole et la recherche. Nous avons besoin d'un enseignement agricole qui prolonge les choix stratégiques eux-mêmes soutenus par une recherche dynamique. C'est d'ailleurs avec les chercheurs qu'a été développée la stratégie « 4 pour 1000 », une stratégie de stockage de carbone dans les sols agricoles, à l'échelle mondiale, s'inscrivant dans une démarche d'atténuation du réchauffement climatique. Ce programme regroupe une centaine de pays dans le monde et autant d'institutions mondiales. Ces initiatives correspondent aussi à une projection dans l'avenir et à la reconnaissance d'un fait : l'agriculture est elle-même porteuse de solutions pour limiter les effets de sa propre activité

Pouvoirs Locaux : ***Vous avez initié en février 2016, un débat sur les nouvelles dynamiques rurales et agricoles pour « penser autrement le rural ». Quelle est votre définition du rural ?***

Stéphane Le Foll : Nous pouvons toujours le définir, par opposition, comme ce qui n'est pas urbain. En ce sens, la définition de l'Insee définit « l'espace à dominante rurale, ou espace rural, [comme le regroupement] de l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine » (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes en multipolarité). Cet espace est très vaste, il représente 70 % de la superficie totale du territoire et les 2/3 des communes de la France métropolitaine. Il faut également tenir compte de la densité des espaces ruraux et forestiers comme il faut comprendre qu'il n'existe pas une agriculture mais des agricultures. Si l'exode rural a été un mouvement de la population agricole vers l'urbain, aujourd'hui l'espace rural est un espace de navette pour les personnes qui travaillent en ville et qui vivent dans un espace rural. 82 % des habitants du monde rural vivent dans des communes dont les actifs occupés dépendent pour plus de 30 % d'emplois urbains. Cette navette a complètement changé le rural. Nous sommes en quelque sorte restés figés sur une vision du rural statique alors que sa réalité est de plus en plus mobile. Cette nouvelle donne doit permettre de vivre et de penser autrement

Crédit photo : Pascal Xicluna-Min.Agri.Fr

C'est la vie des territoires qu'il faut imaginer et construire et non simplement l'administration des territoires, ni même l'aménagement des territoires qui est toujours pensé au travers des infrastructures, ce qui est utile mais n'apporte pas véritablement de réponses aux attentes des acteurs territoriaux.

les dynamiques rurales. Mon expérience d'élu d'un territoire rural m'a permis de constater qu'un espace rural se construit certes sur une activité agricole mais que celle-ci demeure reliée à un village qui voit se développer aux alentours des lotissements. Concevoir le rural de demain, c'est intégrer cette dimension d'expansion et la gérer en répondant aux attentes de ceux qui ont fait le choix du monde rural, soit de manière volontaire, soit de manière subie, souvent en raison du coût de la vie en ville.

Pouvoirs Locaux : *Concevoir le rural de demain, est-ce une question d'aménagement du territoire ?*

Stéphane Le Foll : Pour concevoir le rural de demain, je pense en priorité qu'il faut aider les maires ruraux à bien prendre en compte la dimension des mutations et leur offrir les possibilités de mieux gérer les espaces ruraux, les villages et les centres-bourgs avec des objectifs, des outils et des moyens différents de ceux que l'on a pu avoir par le passé. J'ai eu à défendre le maintien d'une épicerie dans un village. Or, il n'est pas rare de constater aujourd'hui que les habitants se rendent de moins en moins à l'épicerie du village. Ils l'abandonnent tout en souhaitant son maintien ! Dans ces débats, il faut répondre aux attentes de ceux qui viennent vivre dans le monde rural sans pour autant se tromper car nous ne sommes plus dans les réponses types qui pouvaient être données il y a quelques années. Nous devons apporter d'autres formes de réponses et de services au monde rural. À présent que les réformes territoriales ont fixé de nouveaux cadres institutionnels et de compétences aux régions et aux nouvelles intercommunalités, il faut réfléchir au sens à donner à ces institutions. En construisant des regroupements de régions et d'intercommunalités, il faut créer des dynamiques et ne pas en rester uniquement à des questions de « mécano » institutionnel. C'est la vie des territoires qu'il faut imaginer et construire et non simplement l'administration des territoires, ni même l'aménagement des territoires qui est toujours pensé au travers des infrastructures, ce qui est utile mais n'apporte pas véritablement de réponses aux attentes des acteurs territoriaux.

Pouvoirs Locaux : ***De ce point de vue, comment peut-on adapter les politiques publiques à « la vie des territoires » ?***

Stéphane Le Foll : Il convient de réfléchir à de nouvelles réponses à apporter à des demandes explicites et implicites. Prenons quelques exemples. En matière de mobilité, il faut éviter que des gens soient obligés de faire des investissements lourds dans des voitures individuelles qui les rendent dépendants de l'évolution du prix du pétrole et fragilisent leur budget. En matière de santé, au-delà de la question du nombre de médecins et des déserts médicaux, c'est l'organisation du service de santé dans le territoire à laquelle il faut répondre. À ce sujet, le numérique doit être mieux utilisé pour répondre à l'aide médicale, au suivi des pathologies et aux liaisons avec les maisons de santé. Le modèle du médecin rural qui se déplaçait constamment d'un hameau à l'autre est terminé. On a besoin de jouer sur les complémentarités entre les différents acteurs de la santé. Je pense qu'il s'agit là d'un vrai sujet dont il faut débattre y compris en termes de compétences à transférer aux intercommunalités. Je suis convaincu que les intercommunalités ont un rôle très important à jouer en matière de structuration de l'offre de santé.

"D'un point de vue plus général, les réformes menées pendant le quinquennat se sont attachées avant tout à moderniser l'organisation de nos territoires. Je pense qu'il faut désormais avancer vers une plus grande décentralisation économique."

Sur les politiques énergétiques, l'enjeu est celui de la décentralisation des sources d'énergie. Cela concerne aussi les économies d'énergie. On ne peut pas laisser l'habitat rural en dehors de toute stratégie énergétique. Dans ce domaine, l'agriculture à un rôle important à jouer grâce, par exemple, à la méthanisation. Il faut aussi porter notre regard sur de nouvelles techniques. Ségolène Royal a débloqué 5 millions d'euros pour la mise en place d'un revêtement photovoltaïque sur les routes. La surface utilisable représente un potentiel énorme qu'il faut développer. Les communes et les intercommunalités ont intérêt à regarder les questions énergétiques en termes de production. Là encore, des compétences peuvent être développées par les Epci.

Enfin, ces dynamiques rurales doivent générer du lien social. De multiples expériences sont conduites par La Poste en ce domaine. Il faudra être capable de les développer en imaginant quel peut être le rôle du facteur dans les bilans énergétiques, dans le suivi de services à la santé. Le territoire ne peut pas être uniquement géré avec et par des fonctionnaires territoriaux. Ce qu'on doit construire, ce sont des collaborations avec des acteurs qui existent déjà et qui peuvent assurer efficacement et sans coût de fonctionnement trop important des fonctions essentielles à la vie des territoires. Imaginer des liens pour s'organiser de façon nouvelle et performante, c'est le défi actuel.

Pouvoirs Locaux : ***N'est-ce pas un programme de modernisation et de vitalisation des modes de production de l'action publique que vous proposez au risque de bousculer les usages et les habitudes ?***

Stéphane Le Foll : Je pense que si l'on veut répondre de façon pertinente aux sujets qui sont posés par ceux qui habitent dans le monde rural, on ne pourra pas le faire par des raisonnements en silos. On prendrait une nouvelle fois le risque de multiplier une série d'acteurs potentiels alors qu'en fait, on a davantage besoin de synergie entre les acteurs. Ce discours se projette dans un futur proche en fonction des capacités à dépasser certaines résistances. J'ajoute un point sur lequel nous devons avancer dans ce même futur proche, celui de l'approche urbanistique et paysagère de la vie dans les territoires. Il convient de nous réapproprier le paysage. En termes de lien social, ce qui a été assez déstructurant de mon point de vue, c'est la dégradation paysagère des zones périurbaines, commerciales. Les zones de friction entre le rural et le périurbain ont été mal gérées en matière urbanistique de sorte que le lotissement tel qu'il a été conçu est un grand consommateur d'espaces agricoles et un tout aussi grand développeur de fractures sociales – chacun étant incité à se renfermer chez lui au lieu de créer de la vie sociale. Ainsi le « rurbaniste » de demain devra repenser l'approche urbanistique et conceptuelle de l'accès à la propriété dans le monde rural.

Dans un récent rapport, étaient indiquées les difficultés à trouver du foncier. Nous sommes actuellement 66 millions d'habitants et serons 70 millions dans 10 ans. Si on gère les quelques millions supplémentaires avec la même consommation d'espace qu'aujourd'hui, on ne va pas y arriver. L'accès au foncier par les agriculteurs va se tendre et l'urbanisation se heurtera à un problème de gestion. À titre d'exemple, dans les Alpes-Maritimes, toutes les vallées sont maintenant urbanisées. La stratégie pour le rurbain, c'est la densification. La stratégie pour le rural sera de se réapproprier les centres-bourgs et de créer une politique de logement qui redynamise les bourgs. Les enjeux sociaux sont importants afin que les gens se réapproprient les lieux dans lesquels ils vivent. Nous avons besoin de repenser l'espace et de le repartager. Ne peut-on recréer sur les territoires des espaces partagés ?

Pouvoirs Locaux : *L'organisation territoriale actuelle vous semble-t-elle adaptée pour impulser ces nouveaux espaces partagés ?*

Stéphane Le Foll : J'insiste sur un lien. Départements et intercommunalités doivent agir en complémentarité. Nous savons bien que plus de 80 % du budget d'un département concerne les solidarités et l'entretien des routes. À travers l'exemple de la mise en place de pavés photovoltaïques sur les routes, il peut y avoir des complémentarités intelligentes à mettre en place entre acteurs publics. En matière de santé et d'action sociale, là encore des connexions innovantes doivent relier les régions, les départements et les intercommunalités surtout si ces dernières peuvent gérer demain des dispositifs de suivi de santé et l'organisation des pôles de santé.

D'un point de vue plus général, les réformes menées pendant le quinquennat se sont attachées avant tout à moderniser l'organisation de nos territoires. Je pense qu'il faut désormais avancer vers une plus grande décentralisation économique. Quand on territorialise les intérêts économiques, on peut éviter qu'ils ne soient bradés, tout en soutenant plus fortement le développement des PME qui peuvent ainsi dépasser une taille critique. Emmanuel Macron précisait, il y a peu, que la moyenne d'âge des entreprises du CAC 40 était de 100 ans alors qu'elle est de 30 ans pour celles de *Wall Street*. C'est aussi pour cette raison qu'il faut se donner plus de moyens vers cette décentralisation-là.

Crédit photo : Ariane Citron-Fotolia.com

Nous produisons en France autour de 24 à 25 milliards de litres de lait à destination du marché national et exportons 8 milliards de litres de lait. Sommes-nous capables d'absorber cette quantité ?

Pouvoirs Locaux : *Comment repenser l'articulation entre les agriculteurs et le reste de la société ?*

Stéphane Le Foll : Nous pouvons tout à fait développer des stratégies de localisation de la consommation et de la production agricole, c'est l'objectif du circuit-court. Il existe des systèmes, déjà mis en place : plateformes numériques, simplification des appels d'offres, projets agroalimentaires territoriaux. Il y a un rapport évident entre ce que je produis, ce que je vois, et ce que je peux consommer. Cela se met en place et se structure. Par ailleurs, le lien avec les agriculteurs est aujourd'hui plus évident car ce qui est consommé est retracé. Mais cela ne suffit pas pour autant car la France est un grand pays exportateur et doit le rester. Par exemple, si je prends l'usine de glace *Häagen Dazs* dans le Nord-Pas-de-Calais, elle doit collecter 800 millions de lait et 80 % des glaces sont exportées au niveau européen. Si on n'exporte plus, il y a deux solutions : soit les Français se mettent à manger toutes les glaces, soit on perd 640 millions de litres de lait, c'est-à-dire une quarantaine d'exploitations. Nous produisons en France autour de 24 à 25 milliards de litres de lait à destination du marché national et exportons 8 milliards de litres de lait. Sommes-nous capables d'absorber cette quantité ? Si je prends le cas de la production viticole, la situation est pire.

Je voudrais évoquer l'action de l'agriculture dans la vie des territoires. Nous essayons de faire en sorte que l'agriculture ait une place particulière dans la production énergétique des territoires où les agriculteurs peuvent être à la fois investisseurs et prestataires de services – je pense notamment à la méthanisation et à la biomasse. Les collectivités territoriales, à travers des GIEE, peuvent aussi aider les agriculteurs à être des producteurs énergétiques et les associer à des stratégies territoriales. Ce sont des perspectives très intéressantes à développer. Il faut créer des synergies et des dynamiques territoriales afin que l'agriculteur soit acteur et partenaire du territoire et des acteurs institutionnels. C'est la raison pour laquelle je pense important de sensibiliser les chambres d'agriculture au rôle d'interface qu'elles peuvent jouer entre les agriculteurs, les communes et les intercommunalités.

Propos recueillis par Laurence Lemouzy